

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le trois du mois d'octobre à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 septembre 2020.**

Date d'affichage : **29 septembre 2020.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO - M. Francis GRAÖ - M. Henri COSENZA - M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE - M. Jean-Claude CUISINIER - M. Eric DUPUIS - M. Philippe NOVAK -

Etaient absents : Mme France LAJOIE-GUIEU excusée

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. SAUVAIRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe NOVAK

DELIBERATION N° 2020/40 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : Réhabilitation des voies communales réfection de la place de Montpezat en enrobé

Monsieur le Maire explique que pour financer ce programme de travaux, la commune peut demander une subvention au Département au titre des amendes de police.

Il présente le plan de financement :

Montant HT des travaux :	28691.83 € HT
Subvention du département (50%) :	14345.91 € HT
Autofinancement :	14345.92 € HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département au titre des amendes de police afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation des voies communales réfection de la place de Montpezat tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



Acte rendu exécutoire :
par sa notification en recommandée avec accusé de réception N°
et visa des services de la Sous - Préfecture de Forcalquier du